

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du vendredi 27 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le vendredi 27 janvier 2023.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

*Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00.*

Présents : Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Marie MACHEREY.

Procurations : Sébastien MOLLEX a donné pouvoir à Jean-Louis GENY

Secrétaire de séance : Elisabeth TRAVAIL.

**Présents : 14 ; absent : 1 ; pouvoir : 1 ; votants : 15**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022
- 2) Approbation de la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements de sécurité routière
- 3) Approbation du nouveau règlement d'utilisation de la salle d'animation et la modification des tarifs de location
- 4) Demande de subvention au SDIS de l'Ain pour l'achat d'équipements pour le CPINI
- 5) Lecture des décisions du Maire
- 6) Questions diverses.

### **DELIBERATIONS :**

1-Délibération n° 2023-001 : Convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements de sécurité routière sur la RD 991 –

➤ **Adopté à l'unanimité**

2-Délibération n° 2023-002 : Approbation du règlement modifié d'utilisation de la salle d'animation et des nouveaux tarifs de location

➤ **Adopté à l'unanimité**

3-Délibération n° 2023-003 : Demande de subvention au SDIS de l'Ain pour l'achat d'équipements pour les pompiers du CPINI de la Commune

➤ **Adopté à l'unanimité.**

4-Compte-rendu des décisions du maire :

- Lecture des décisions n° 2022-049 et n° 2022-054 (virements de crédits budgétaires).

### **Présentation du document d'aménagement forestier :**

Monsieur Damien MORETTI, technicien forestier de l'ONF, fait une évaluation à mi-parcours du document d'aménagement forestier 2012-2031 réalisé par l'ONF et validé par le Conseil Municipal.

A ce sujet, Monsieur MORETTI fait une présentation de la dernière plantation effectuée sur la Commune pour reboiser une parcelle forestière dont les épicéas ont dépéri du fait de la prolifération de scolytes. En raison du réchauffement climatique, cette parcelle a été reboisée en essences méridionales. Il conviendra d'observer l'adaptation de ces espèces à notre climat actuel et futur.

En fin de présentation, Monsieur MORETTI est remercié et Monsieur Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

### **2023-001 – Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'aménagements de sécurité routière sur la RD 991**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les aménagements de sécurité sur la RD 991 ; cette mission porte sur l'établissement du programme de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire rappelle que les secteurs concernés par des aménagements de sécurité sont les suivants :

- Carrefour rue de la poste
- Carrefour avec RD 123 (Col de la Biche)
- Secteur entrée Sud Gignez
- Secteur Hameau de la Trille.

Le coût de la mission d'assistance proposée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain s'élève à 3 150,00 € HT.

Deux options sont proposées en supplément :

- Consultation pour diagnostic amiante/HAP pour un coût de 450 € HT
- Consultation pour le relevé topographique sur l'ensemble des projets concernés pour un coût de 450 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 15**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** la convention concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant des aménagements de sécurité routière sur la RD 991, pour une mission d'établissement du programme de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 150,00 € HT,
- **DECIDE** de ne pas retenir les deux options d'un montant de 450,00 € HT chacune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

### **2023-002 – Approbation du règlement modifié d'utilisation de la salle d'animation et des nouveaux tarifs de location**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau règlement d'utilisation de la salle d'animation et la modification des tarifs de location, tels que proposés par les commissions vie associative et communication, qui sont les suivants :

	<b>Tarifs (particuliers ou associations de Corbonod)*</b>	<b>Tarifs (particuliers ou associations extérieurs à Corbonod)</b>
Week-end complet (vendredi 14h00 au lundi 9h00)	<b>350 €</b>	<b>500 €</b>
Une journée avant le WE dès le jeudi 14h00	<b>450 €</b>	<b>600 €</b>
Une journée hors week-end	<b>200 €</b>	<b>250 €</b>
Caution	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>
Caution badges/clefs d'accès	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>

**\*Gratuité 1 fois par an pour les associations de Corbonod.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 15**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** le nouveau règlement joint à la présente délibération ainsi que les nouveaux tarifs tels que présentés,
- **PRECISE** que ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour les nouvelles réservations, les réservations accordées antérieurement à cette délibération ne seront pas modifiées.

**2023-003 – Demande de subvention au SDIS de l'Ain pour l'achat d'équipements pour le CPINI (centre de première intervention non intégré)**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une aide financière peut être allouée par le SDIS aux communes qui financent du matériel et des vêtements aux pompiers du CPINI pour leurs missions opérationnelles.

Il présente la liste du matériel subventionnable acquis en 2022 pour les besoins du CPINI d'un montant de **2 747,27 € HT** :

- 15 polos manches longues : 154.80 HT
- 15 polos manches courtes : 144.45 HT
- 15 paires de gants en cuir : 280.29 HT
- 14 bonnets polaires : 41.86 HT
- 1 veste multicouche longue : 295.42 HT
- 15 ajouts renforts sur vestes ou pantalons : 167.97 HT
- 3 surpantalons : 278.28 HT
- 15 ceintures : 50.55 HT
- 15 vestes TSI : 706.05 HT
- 15 pantalons TSI : 627.60 HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 15**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du SDIS de l'Ain
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

## Lecture des décisions du maire :

Monsieur Le Maire donne lecture des décisions prises :

- **Décision n° 2022-049 du 12/12/2022** : virement de crédits budgétaires (Budget Principal) de 6 500 € du chapitre 022 intitulé « dépenses imprévues » au chapitre 012 « charges de personnel », article 6413 « rémunération du personnel non titulaire ».
- **Décision n° 2022-054 du 22/12/2022** : virement de crédits budgétaires (Budget Principal) de 200 € du chapitre 022 intitulé « dépenses imprévues » au chapitre 012 « charges de personnel », article 6413 « rémunération du personnel non titulaire ».

## Questions diverses :

Monsieur Le Maire propose un tour de table :

### Eaux pluviales à Etranginaz :

M. Gérard TOCCANIER signale un écoulement d'eau persistant sur la RD991 au niveau du hameau d'Etranginaz. Monsieur Le Maire informe que ce problème a été identifié et qu'une solution de canalisation est en cours d'étude. Les travaux seront réalisés par le service technique.

### Panneau Pocket :

Mme Sandrine TASSET rappelle que la Commune s'est équipée de cette application d'information et d'alerte depuis mi-janvier et qu'à ce jour, elle a été téléchargée par un certain nombre d'utilisateurs. Une communication sur cette nouvelle application est en cours par la diffusion de flyers et un article paraîtra sur le prochain « Echo des hameaux ».

### Site internet :

Mme Marie MACHEREY signale une anomalie lors de la consultation du site internet sur téléphone mobile. En effet, certaines rubriques ne sont pas accessibles, notamment celle concernant les affaires scolaires.

Mme Sandrine TASSET informe que le dysfonctionnement sera signalé au prestataire en charge de la maintenance du site.

**Restauration scolaire :** Mme Sandrine TASSET informe qu'une réunion est prévue prochainement avec le prestataire actuel, les établissements LEZTROY, afin de faire le point sur le contrat en cours et sur son échéance fin août 2023.

### Finances :

M. Jean-Louis GENY informe que la commission des finances se réunira prochainement pour l'examen des résultats comptables 2022 ainsi que pour l'élaboration du budget prévisionnel 2023. Il rappelle que le budget 2023 sera impacté par la hausse de l'énergie et des fournitures et services en général.

Il rappelle la suppression de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sur 2 ans, 2023 et 2024. Cette ressource pour les collectivités territoriales devrait être compensée par l'Etat.

Pour permettre aux communes de boucler leur budget 2023, l'Etat a annoncé la revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les contribuables constateront donc en 2023 une hausse de leur taxe foncière, même si la Commune maintient le taux.

**Réunion des élus du pays de Seyssel et de la Commune de Corbonod :**

M. Jean-Louis GENY fait une synthèse de la dernière réunion qui s'est tenue à Seyssel le 21 janvier dernier. Le point à l'ordre du jour était la réalisation d'un plan de circulation sur le territoire avec pour objectif de fluidifier la circulation sur les quais du Rhône. D'autres réunions de travail sont prévues.

**Mouvements de personnel :**

Monsieur Le Maire informe que Mme Marie-Jean THEVENET occupant le poste d'ATSEM (agent technique spécialisé des écoles maternelles) fera valoir ses droits à la retraite fin avril 2023. Après procédure de recrutement, Mme THEVENET sera remplacée par Mme Céline NONDIER qui prendra ses fonctions à l'école à compter du 24 avril 2023.

**Remerciements des bénévoles de la bibliothèque :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un vin d'honneur a été organisé le 25 janvier dernier et que l'équipe des bénévoles a été chaleureusement remerciée pour sa participation active au sein de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à évoquer

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.

La secrétaire de séance

Sandrine TASSET.



Le Maire

Patrick CHAPEL



